

Bureau Syndical du 28-06-2011 Délibération N°01

Date de la convocation : 21 juin 2011

Nombre de conseillers en exercice :

Présents : M CAZAVE Claude, M LAFON-PUYO Francis, Mme MARCOU Véronique, Mme MOURET Simone, M CHATAIGNE Jean-Frédéric, Mme PIQUE Françoise, M ALMENDRO Serge, M POEYDOMENGE Guy, Mme MARIENVAL Catherine.

Pouvoirs :

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 00

Abstention : 00

Objet : Autorisation de signature, au Président, des marchés d'acquisition de 10 semi-remorques FMA et de mission d'assistance à Maître d'Ouvrage pour la réalisation du futur PTMB de Bordères sur Echez

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5212-16,

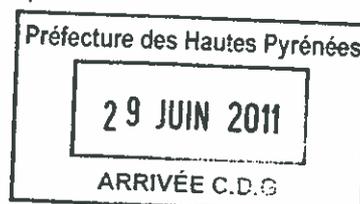
Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2007-313-5 en date du 9-11-2007 portant création du Syndicat Mixte départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n°1 du 19 mai 2011 portant attribution de la délégation au Bureau Syndical de l'autorisation de signature du Président des marchés d'acquisition de 10 semi-remorques FMA et d'une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la création du futur PTMB de Bordères sur Echez

EXPOSE DES MOTIFS

Mr le Président informe l'assemblée que la CAO réunie le 16 juin 2011 a décidé d'attribuer le marché de fournitures de 10 semi-remorques FMA à la société SA Legras Industries pour un montant de 590 000 € HT et le marché d'assistance à Maîtrise d'ouvrage à la société Girus pour un montant de 589 350 € HT.



Il rappelle que ces deux marchés ont été passés selon la procédure formalisée d'appel d'offre ouvert et qu'il convient au Bureau Syndical de l'autoriser à signer les deux marchés.

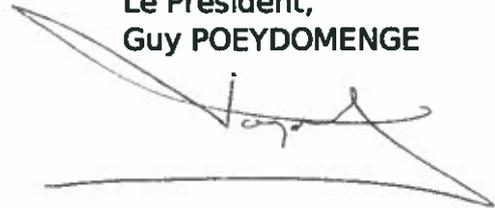
L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Bureau Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'autoriser le Président à signer les marchés d'acquisition de 10 semi-remorques FMA avec la société SA Legras Industries et de mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du futur PTMB de Bordères sur Echez à la société Girus pour respectivement 590 000 € HT et 589 350 € HT.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Premier Vice Président, Maurice Loudet, à procéder à l'exécution de cette délibération.

**Le Président,
Guy POEYDOMENGE**



Facture des Hautes Pyrénées

JUN 2011

Syndicat Mixte de Traitement des Déchets

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes
tél. 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36
fax : 05 62 38 16 91 - www.smtd65.fr